

P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 9 juin 2007.

Présences : Paternoster Jean-Paul, Coolens Albert, , Magos Patrick, Dupont Alexandre, Gossiaux Michel, Lefebvre Josette, Detaille Eric, Pilate Jean, Collard Jean-Pierre, Bontemps Christian, Luyckx Jean-Marie.

Excusés : Marcq Roland, Noël Alain, Cazier Michel, Schallenbergh Freddy, Marcelis Willy, Detongre Guy, Gerckens Jean-François, Depouille Christophe, Dath Patrick, Barbieux Nicolas.

La réunion débute à 9h15.

Préalable :

- Monsieur Albert COOLENS communique ses nouvelles coordonnées. (NDLR : voir liste des délégués mise à jour).

1. Candidature de Monsieur Joseph GEORGE.

La fédération de Est Compétition a présenté la candidature de Monsieur Joseph GEORGE comme délégué en remplacement de Monsieur Albert LAIXHAY. Le président invite les délégués qui s'opposent à l'acceptation de cette candidature à présenter leurs raisons. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur GEORGE est invité à participer à la réunion.

2. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 27 janvier 2007.

Madame Josette LEFEBVRE et Monsieur COLLARD souhaitent que le PV du 27 janvier leur soit reproduit. Le secrétaire rappelle que les documents sont, en principe du moins, envoyés systématiquement par mail à tous les délégués en même temps, sauf à Monsieur Alexandre Dupont et à la Fédération du Centre (qui n'ont pas ou n'ont pas communiqué d'adresse mail).

Madame Josette Lefebvre informe l'assemblée du fait que Monsieur Deveux n'a pas encore initié le travail de mise en concordance du règlement des compétitions. Monsieur Albert COOLENS se propose pour initier ce travail et souhaite que les pv du BCFC rédigés depuis 2002 lui soient envoyés. Le secrétaire est chargé de lui communiquer ces documents. Il semble indispensable de s'attacher à coordonner les versions française et néerlandaise du règlement.

Aucune remarque n'étant formulée, le PV du 27 janvier est approuvé et signé par les délégués présents.

3. Approbation PV du BCFC des 3 février et 28 avril 2007.

PV du 3 février : au point 1, l'alinéa 4 a été supprimé lors de la réunion du 28 avril. D'une manière générale, le CCPC souhaiterait que la présentation soit structurée de manière plus conforme avec l'ordre du jour en ce qui concerne le contenu, de manière plus structurée également en ce qui concerne la représentation du BCFC et des commissions, et enfin plus précise en ce qui concerne les intervenants.

Il est dommage également de noter que des explications n'aient pas été demandées ou apportées pour éclaircir les paragraphes "obscur" ou éviter les remarques personnelles avant de distribuer le pv, ceci sans vouloir discréditer le travail du rapporteur.

En ce qui concerne le C.M. Handipêche, les coupes et les médailles ne sont pas financées par le BCFC, mais seulement commandées par celui-ci.

PV du 28 avril : En ce qui concerne le fait que les résultats obtenus lors du championnat "Black Bass" auquel trois "bateaux" belges ont pris part, n'ont pas été communiqués, le

président signale que tous les mails obtenus de Monsieur Depouille et de Monsieur Marcq ont été transférés chez E. Pinoy pour info et suite voulue. Le président regrette aussi que certaines informations ne soient pas communiquées, comme par exemple les résultats de la première sélection handipêche. Cette situation est anormale.

En ce qui concerne l'accord donné à W. Vandeveldé pour se rendre au CM Carnassier en Russie, il est clair que c'est à la condition qu'il présente préalablement les documents comptables de la caisse "carnassier" et que ceux-ci soient approuvés.

Les coaches (I. Weerts et R. Marcq) ont demandé une intervention pour la reconnaissance des parcours : cela n'est pas acté. Le président rappelle aussi qu'il est convenu par et au BCFC que les nouvelles sections devaient impérativement s'autofinancer (carpe, carnassier), sauf le délégué "carpe" qui reste à la charge du BCFC. En principe, le délégué handipêche ne devrait plus être pris en charge par le BCFC (PV du BCFC de 2002) qu'occasionnellement, en cas de nécessité. Un point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du BCFC.

4. Précision article 6 § F du R.O.I.

L'article stipule qu'une fédération qui ne peut plus justifier 100 licences et 5 clubs ne sera plus considérée. Le président souhaite que l'assemblée se prononce sur le type de licences à prendre en compte. De l'avis majoritaire et après discussion, toutes les licences doivent entrer en ligne de compte (au coup, carpe, carnassier, feeder). Dans le cadre de la discussion, il est revenu sur l'opportunité de faire imprimer un carton spécifique pour les licences "carnassier".

5. Championnat de Belgique Handipêche et Carpe.

En principe, tout le monde a reçu le rapport relatif au CB Carpe que le président a envoyé à chacun et à E. Pinoy. Monsieur Detaille fait les commentaires d'usage : L'organisation administrative (autorisations, dérogations, circulation, vélos, ravel, etc.) était en ordre. La grosse déception vient du nombre de prises tout à fait insuffisant.

Il convient de souligner, malgré les promesses des carpistes eux-mêmes, les difficultés à trouver des parcours publics satisfaisants sur le plan des captures (les "carpistes" semblent réticents à dévoiler les parcours qu'ils affectionnent et qu'ils veulent garder secrets). On peut comprendre que le nombre insignifiant de prises ait quelque peu exacerbé les nerfs de certains concurrents, mais il faut qu'ils comprennent eux aussi que si les organisateurs doivent se tourner vers des secteurs "privés", la note risque d'être très salée pour les participants. Il est donc peut-être nécessaire de prendre d'autres orientations et de changer le système de sélections pour les C.B.

Une autre raison de déception est l'acharnement de certains à vouloir démolir ce qui s'est mis en place au fil du temps : menace de saboter les CB de Monsieur Pilate, de polluer les parcours des CB à l'insecticide, harcèlement au téléphone, critique gratuite continue. Ce type de comportement et d'individu doit absolument être écarté de la compétition qui n'a vraiment pas besoin de cette image. Il faut continuer à travailler et Eric Detaille est disposé à le faire, mais uniquement avec ceux qui veulent aller de l'avant. Il est donc envisagé de demander une sanction à l'encontre de l'instigateur. Le président remercie E. Detaille pour sa persévérance à vouloir s'occuper de cette section. Il demande aussi que l'intéressé soit convoqué à la prochaine réunion du BCFC pour être entendu et que, après audition et le cas échéant, les dispositions nécessaires soient prises.

Le président rappelle que le CCPC compte actuellement 67 licences "carpes" et le CCCV en compte 27. Est-il raisonnable de continuer à déléguer des équipes "carpistes" au championnat du monde avec des moyens aussi limités, sachant que les sections doivent subvenir à leurs propres besoins ? Ne faut-il pas envisager de porter le nombre de licences de cette section, par exemple à 200, pour pouvoir envisager le déroulement d'un championnat national et la délégation d'une équipe au CM ? Les mêmes questions sont aussi valables pour la section "carnassier".

Il est bien entendu qu'un délai doit être accordé pour leur permettre de rencontrer les critères qui seraient définis.

Selon Eric Detaille, Monsieur Mombeek aurait téléphoné à Monsieur Bontemps relativement au championnat et demande ce qu'il en est.

Monsieur Bontemps signale qu'en effet, pendant ses vacances, il a eu Monsieur Mombeek environ 30 secondes au téléphone et n'a pas eu avec lui de conversation digne de ce nom. Par contre, lors de la journée à Hélécinne, Monsieur Bontemps a rencontré et discuté avec Monsieur Mombeek et Monsieur Debras qui s'occupaient des jeunes. La situation est difficile mais Monsieur Bontemps estime qu'il faut mettre tout le monde autour de la table et tenter de trouver un consensus : il ne souhaite pas intervenir, la compétition restant, ce qu'il confirme, de la compétence du CCPC auquel la FSPFB a confié la gestion de la compétition.

Il semblerait aussi que lors de cette conversation, la FSPFB aurait assuré des moyens financiers à la représentation carpiste : Monsieur Bontemps dément formellement cet état de choses.

Monsieur Detaille propose aussi, à partir de 2008, qu'un coefficient soit établi en fonction des licences par fédération, et que des sélections soient organisées dans chaque fédération par les carpistes eux-mêmes. Les qualifiés pourraient ensuite disputer, de manière plus facilement gérable au niveau des parcours, un championnat de Belgique ou des sélections qualificatives.

Le secrétaire propose aussi, si cette proposition était acceptée par le BCFC, que des inscriptions soient demandées lors des sélections organisées dans les fédérations elles-mêmes, et que le montant de ces inscriptions soit transféré sur le compte du "BCFC Carpe" pour subvenir aux besoins de la section. Il va de soi que plus aucune mise ne serait demandée ensuite pour le championnat de Belgique qui serait organisé entre les duos qualifiés. Ce serait aussi une manière d'éviter que la compétition "au coup" ne comble systématiquement le déficit des participations des nouvelles "sections" à des rencontres internationales.

En ce qui concerne Handipêche, Monsieur Alain NOEL a fait part de quelques remarques. Le secrétaire explique ce qu'il s'est passé relativement à l'utilisation de certaines esches (voir PV du BCFC d'avril 2006) et la réponse qui lui a été communiquée (proposition refusée par le CCCV dans un PV ultérieur) trop peu de temps avant le déroulement du Championnat handipêche. Certains pêcheurs francophones n'ont donc pu être prévenus que le jour même du championnat.

Il faudra, vu l'évolution de la pêche et de certaines techniques, que le BCFC se penche un jour ou l'autre sur l'utilisation de ces esches artificielles dans les compétitions.

Un autre problème qui touche plus particulièrement les handipêcheurs est leur degré de handicap, en fonction de l'organisme qui reconnaît leur handicap. Il faudra sans doute en arriver à ne tenir compte que du degré de handicap attribué par "la Vierge noire".

6. Organisation de l'hameçon d'Or 2006 et des hameçons de cristal.

Le président communique que le coût de la cérémonie s'est élevé à 2.353 euros, auxquels il faut ajouter le prix du vin, pour une réception à laquelle 67 personnes ont participé (soit 35 EUR par personne outre le vin). Même si cela n'a pas été comparable à ce qui s'est fait à Namur, les échos recueillis sont majoritairement positifs.

Le CCPC avisera pour l'hameçon d'or 2007 (en 2008), si les fédérations y sont toujours disposées, pour l'endroit à retenir.

7. Section Carnassier. Situation. Délégués : position du CCPC.

L'année dernière, pour rappel, deux manches du CB Carnassier avaient été organisées en région francophone et deux autres en région flamande. Cela s'était bien passé. Certains problèmes rencontrés pour le moment avec Monsieur Vande Velde (notamment en matière de comptabilité et en matière de contrats de sponsoring de longue durée qu'il aurait signé sans y être habilité) remettent son mandat BCFC en cause. Le CCPC note

aussi que cette année, à la demande de W. Vandeveld, les 4 manches du CB carnassier seront organisées par le CCPC et que, paradoxalement, Monsieur Vandeveld organise quand même un championnat carnassier en Flandre pour lequel il a trouvé des dates, obtenu des autorisations, trouvé des plans d'eau. Le président est d'avis qu'il faut demander au CCCV de pourvoir au remplacement de Monsieur Vandeveld par un autre délégué. Le président souhaiterait aussi que Monsieur Depouille soit un peu plus présent aux réunions (CCPC et BCFC), même si son statut d'indépendant ne lui accorde pas toujours toutes les facilités. Selon les dernières informations, cette situation ne devrait pas perdurer au-delà de 2007.

8. Section Carpe : proposition d'un remplacement au sein d'un duo sélectionné.

Ce point a été porté à l'ordre du jour du CCPC en réponse à la demande de certains pêcheurs carpistes qui allaient faire des propositions. Aucune proposition n'est cependant parvenue à ce jour.

De l'avis du CCPC, un remplacement ne pourrait être envisagé qu'en cas de problème sérieux (une hospitalisation par exemple), et le remplacement devrait se faire par un membre d'une équipe sélectionnée. Le président souhaiterait qu'une décision définitive intervienne avant la fin de l'année, de préférence pour la réunion du BCFC d'octobre. Au niveau de la représentation belge pour le CM Carpe, il est impératif de faire des sélections. Toutefois, faire une sélection de 15 duos tel que prévu par le règlement paraît un peu surréaliste cette année, vu les résultats du C.B. 2007.

Le président propose de réunir une commission chargée de déterminer les modalités d'organisation de cette sélection pour le C.M. 2007 et de définir des critères objectifs pour une participation en 2008. Monsieur Bontemps signale que les mêmes problèmes sont actuellement rencontrés par la section "Mouche".

Cette commission serait constituée de Monsieur Detaille (délégué carpe), Monsieur Paternoster (ex délégué carpe), le secrétaire, le président et éventuellement E. Pinoy qui serait invité. Elle a carte blanche en la matière, toutefois, en accord avec ce qui est convenu au niveau du CCPC. Monsieur Detaille souhaiterait quand même pouvoir apporter une réponse aux questions que les carpistes vont inmanquablement lui poser : le CCPC comprend que la situation est un peu confuse actuellement mais insiste sur le fait que c'est le BCFC qui prend les décisions dans les matières nationales.

9. Site du CCPC.

Le président indique que la mise à jour du site a connu une petite baisse de régime suite au problème de relocalisation de Monsieur Albert COOLENS, et que cela n'a pas échappé à un nombre important d'internautes qui s'en sont inquiétés.

Le site fait l'objet actuellement de plus de 100 visites par jour, ce qui n'est quand même pas négligeable.

En ce qui concerne le tableau de résultats des différents concours organisés par les membres affiliés au CCPC, il est préférable que chacun utilise la grille "standard" qui est mise à disposition et contenant le filigrane. De nombreux sites utilisent en effet textuellement le contenu du site du CCPC (copier-coller) sans mentionner la source, ce qui peut quand même sembler un tantinet cavalier.

Pour répondre à une question du président, le secrétaire signale qu'il serait nécessaire que les "informateurs" du site puissent se rencontrer de temps à autre pour coordonner leur travail et surtout les habitudes de travail de chacun, de manière à optimiser la collaboration.

Une diversion est ensuite engagée concernant la manière de transmettre des photos par mail.

10. Congrès CIPS 2007.

Le président a demandé, mais tardivement, à Marcq Roland de transmettre un petit compte rendu, mais celui-ci n'a pas eu le temps de le rédiger et le point est en

conséquence reporté.

11. Internationaux, Sélections, Six nations et Belgique-Hongrie.

Le président commente la rencontre Belgique-Hongrie à laquelle il était présent et qui s'est déroulée à Grand Leez. La rencontre a été prise en charge par les gestionnaires du site et des "locaux", qui se sont mis à la disposition du BCFC. La RTBF a relayé la rencontre durant le week-end sportif ainsi qu'une TV locale qui a proposé de mettre la pellicule à la disposition du BCFC. Pour rappel, la Belgique a remporté la rencontre.

12. Courrier de la Féd. du Centre. Cabinet du Ministre Lutgen.

Le président donne lecture de la lettre envoyée par Monsieur Roger Van Bockstal signalant que la société de Binche avait organisé un concours dans les eaux gérées par la fédération du Centre sans demander l'autorisation ni au met, ni à la fédération locale. Le président rappelle les règles d'usage à respecter lorsqu'une société envisage d'organiser un concours dans les eaux gérées par une autre fédération. En tout état de cause, la société de Binche, par l'intermédiaire de Monsieur Maréchal, a reconnu le manquement et adressé un courrier présentant les excuses au nom de la société. Copie de ce courrier sera envoyée à Monsieur Van Bockstal par le président. Le président signale aussi qu'il a adressé un courrier au ministre Lutgen concernant la reconduction de la loi autorisant la capture et la détention de poissons n'ayant pas les dimensions réglementaires durant le déroulement de compétitions (loi dont l'effet est suspendu dès le 31/12/2007). Le cabinet a accusé réception du courrier et assuré de réserver une suite.

13. Championnat du Monde 2008 Jeunesse.

Le président demande si l'assemblée souhaite que deux équipes soient alignées, savoir une "jeunesse" et une "espoirs" ? Le même coach va-t-il assurer la direction des deux équipes ou bien en faut-il deux distincts ? Monsieur Paternoster signale que lorsque le même championnat s'est déroulé à Gand, le CCCV a désigné d'office un second coach (Monsieur Rudy Stiers en l'occurrence). Il n'y a pas de raison de ne pas faire de même alors que l'organisation incombe au CCPC. En tout état de cause et de l'avis de l'assemblée, un transfert de l'organisation vers Liège n'est pas possible. De plus, des efforts particuliers ont été faits par la fédération locale (Pommeroeul). L'assemblée décide de maintenir le parcours. En ce qui concerne le "coaching" des jeunes, le CCPC se réserve la possibilité d'intervenir en temps utile.

14. Situation financière des fédérations.

Le trésorier est satisfait de ses ouailles qui ont fait ce qu'il fallait quand il fallait et comme il fallait. La Basse Sambre et la Fédération de Centre devraient toutefois verser les acomptes 2007.

15. Divers.

a) Le secrétaire souhaite demander à la FSPFB, par l'intermédiaire de son président, Monsieur Bontemps, où en est le dossier de l'incident survenu à Haccourt, lors de la manche du championnat de Belgique. Ce dossier est toujours en cours et ne devrait pas connaître de solution définitive avant 2008 au plus tôt.

b) Le secrétaire signale encore qu'il a eu un contact, ainsi que Monsieur Paternoster par ailleurs, avec le représentant d'un sponsor du challenge organisé en région flamande et qui va remplacer la "Canne d'Or", doté selon les bruits qui courent de 10.000 EUR de prix.

En résumé, le sponsor est prêt à soutenir une manifestation de même type qui serait

organisée au niveau de la région francophone mais précise toutefois que la dotation avancée par la région flamande ne correspond pas avec l'effort de sponsoring convenu. Il revient donc au CCPC de se pencher sur l'organisation éventuelle d'un tel type de manifestation. Le président souhaite que la PV soit très clair dans la mesure où, en synthèse, nos amis du CCCV ont annoncé des montants provenant de sponsoring au profit des seuls compétiteurs néerlandophones, alors que les championnats nationaux ont été délaissés. Une discussion s'ensuit sur les possibilités d'organiser une compétition au niveau du CCPC et plusieurs idées sont émises. Madame Josette LEFEBVRE est chargée d'établir un projet à soumettre aux fédérations avant la prochaine assemblée de manière à pouvoir éventuellement mettre quelque chose sur pied pour 2008. Chacun est aussi invité à réfléchir sur toute formule intéressante à ce sujet pour la réunion d'octobre.

c) Madame Josette LEFEBVRE présente un résumé verbal des renseignements qu'elle détient en matière d'assurance. Ce résumé sera transmis par mail au secrétaire pour être annexé au PV. Il y est fait référence pour autant que de besoin.

d) Il est revenu sur le problème de sélection des "carpistes" pour 2007. Il n'est pas possible actuellement de modifier le règlement en cours. Il faut attendre 2008.

e) Monsieur Bontemps signale qu'en matière de réglementation des fédérations sportives, il est nécessaire de prévoir des organes disciplinaires hiérarchisés dans chacune d'entre elles, et ceci à partir de 2008.

f) Monsieur Bontemps signale qu'un démenti a été apporté à l'article publié dans le PB d'avril sur le cormoran. Madame Lefebvre juge ce démenti un peu trop léger et insuffisant.

La réunion est levée à 14h00.